



Bulletin Bibliographique

juin

2015

L'apprentissage
en région Nord - Pas-de-Calais
contexte et grandes évolutions

L'APPRENTISSAGE EN CHIFFRES

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : CE QUI CHANGE POUR L'APPRENTISSAGE

LES CONSÉQUENCES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONAL POUR L'APPRENTISSAGE ET LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE

L'EUROPE S'ENGAGE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

LES CONTRIBUTIONS ET LA MOBILISATION DES PARTENAIRES

ARTICLES :

- *Relance de l'apprentissage : la DGEFP dresse un bilan d'étape des mesures annoncées lors des assises- AEF, Paris, le 13/04/2015.*
- *Réforme de l'apprentissage : premier point d'étape, un an après la promulgation de la loi du 5 mars 2014 AEF, Paris, le 18/03/2015.*
- *Plan de mobilisation pour l'apprentissage : réactions contrastées des partenaires sociaux, AEF, Paris, le 13/05/2015.*
- *Apprentissage : la région Nord-Pas-de-Calais accorde des aides supplémentaires aux employeurs privés et publics, AEF, Lille, le 18/07/2014.*
- *Nord-Pas-de-Calais : la région et les directeurs de CFA affichent leur « volontarisme » face au reflux de l'apprentissage, AEF, Lille, le 28/05/2015.*

L'apprentissage en chiffres :

En février 2014, 62 % des jeunes ont un emploi sept mois après la fin de leur formation : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP] ; MARCHAL Nathalie

Note d'information, avril 2015, n°14, 4 p.

Sept mois après leur sortie d'un centre de formation d'apprentis (CFA), 62 % des jeunes ayant suivi des études du niveau CAP à BTS ont un emploi en février 2014. Cette situation est quasiment stable par rapport à l'année précédente. Quel que soit le niveau de formation, l'obtention du diplôme préparé en apprentissage demeure déterminant dans l'insertion sur le marché du travail : deux tiers des jeunes diplômés travaillent, alors que plus de la moitié des sortants qui n'ont pas obtenu leur diplôme sont au chômage ou inactifs.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/94/0/depp-ni-2015-14-fevrier-2014-62-pour-cent-jeunes-ont-un-emploi-sept-mois-apres-fin-leur-formation_410940.pdf

40 ans d'apprentissage à l'Education nationale / CEREQ ; BROCHIER Damien, ROMANI Claudine

CEREQ BREF, mars 2015, n°333, 4 p.

L'apprentissage au sein de l'Éducation nationale évolue discrètement depuis 40 ans. Au début des années 90, l'offre s'organise et s'institutionnalise ; pour autant, les effectifs restent en deçà des ambitions. Règles gestionnaires inadaptées et déficit de légitimité chronique au sein du monde de l'éducation sont en partie en cause. La volonté politique actuelle de lever ces freins passe par l'encouragement à la mixité des parcours de formation, ainsi que par le renforcement des partenariats avec les acteurs du monde économique.

<http://www.cereq.fr/index.php/cereq/publications/Bref/40-ans-d-apprentissage-a-l-Education-nationale>

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur ou l'art d'une relation à trois / Centre d'étude de l'emploi [CEE] ; MIGNOT-GERARD Stéphanie, PERRIN-JOLY Constance, SARFATI François, VEZINAT Nadège

Connaissance de l'emploi, mars 2015, n°119, 4 p.

L'étude dont rend compte ce Connaissance de l'emploi éclaire les débats récents sur le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Alors qu'une note du Conseil d'analyse économique [CAE] (Cahuc, Ferracci, 2014) propose de recentrer les moyens publics consacrés à l'apprentissage sur les jeunes peu qualifiés, les représentants des centres de formation d'apprentis (CFA) du supérieur dénoncent une vision archaïque de l'apprentissage centré sur les publics en difficulté.

Cette étude illustre, dans un cas particulier, le rôle majeur de l'organisme de formation dans la mise en relation entre entreprise et étudiant. Pour autant, les résultats sont nuancés : si l'insertion professionnelle est souvent au bout de la formation, elle dépend en partie des critères de sélection utilisés par l'organisme d'enseignement. Et les perspectives d'emploi et d'évolution professionnelle ne sont pas toujours au rendez-vous...

<http://www.cee-recherche.fr/publications/connaissance-de-lemploi/lapprentissage-dans-lenseignement-superieur-ou-lart-dune-relation-trois>

**Apprentissage dans les CCI du Nord-Pas-de-Calais : "le recul se confirme" mais le taux de rupture est en baisse / Sylvain Marcelli
Lille, le 19/06/2015, Dépêche AEF n°502750**

Les CCI du Nord-Pas-de-Calais estiment que l'apprentissage est "en perte de vitesse". En 2014, leurs centres de formalités (qui traitent 35 % des contrats de la région) ont enregistré 7 086 contrats, soit un recul de 6,8 % par rapport à 2013. En cause : la mauvaise image persistante de l'apprentissage et "surtout un contexte économique difficile et incertain", pointe [l'observatoire de la CCI régionale](#). Cependant, le taux de rupture est en baisse : il est passé de 26 % en 2011 à 15 % en 2013 et devrait être limité à 9 % en 2014. Sept ruptures sur dix surviennent dans le secteur des hôtels et des cafés-restaurants et le commerce. Les ruptures sont plus fréquentes dans les entreprises de moins de 9 salariés (un tiers des contrats interrompus). L'industrie enregistre le taux le moins élevé. En janvier 2014, le Nord-Pas-de-Calais comptait, tous organismes confondus, 21 947 apprentis.

**Baisse de l'apprentissage en 2013 / Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP] ; KERJOSSE Roselyne
Note d'information, février 2015, n°3, 4 p.**

Les jeunes préparant un diplôme dans un centre de formation d'apprentis sont 424 350 à la fin de 2013, soit une baisse des effectifs de 3,1 % en 2013 par rapport à l'année précédente. Cette diminution résulte d'une chute brutale de 14 700 entrées en apprentissage (- 6,5 %), en particulier à l'issue de la troisième alors que les effectifs de cette classe progressaient de 0,2 %.
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/91/1/DEPP_NI_2015_03_baisse_apprentissage_2013_388911.pdf

**L'apprentissage en 2013. Forte baisse des entrées / DARES ; PESONEL
Elise, INAN Ceren, ALGAVA Elisabeth
DARES ANALYSES, 3 février 2015, n°9, 10 p.**

En 2013, 273 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été comptabilisés dans le secteur privé, soit une baisse de 8 % par rapport à 2012, après deux années de légère hausse. Les entrées en apprentissage dans le secteur public sont également en recul, mais moins que dans le secteur privé : elles diminuent de 3 % en 2013 pour s'établir à un peu plus de 9 400. La baisse des entrées en 2013 affecte presque tous les secteurs. Elle concerne plus particulièrement ceux profondément touchés par le ralentissement économique, notamment le bâtiment. Son ampleur est néanmoins atypique et résulte probablement de la conjonction de plusieurs facteurs. Elle tient notamment au fait que les jeunes sortant de classe de troisième s'orientent moins souvent vers l'enseignement professionnel, et l'apprentissage en particulier. Le niveau de diplôme et l'âge des nouveaux apprentis continuent de s'élever. En 2013, 43 % d'entre eux ont le baccalauréat ou un diplôme du supérieur et 32 % des nouveaux contrats préparent à un diplôme du supérieur.
<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2015-009.pdf>

**Le financement et les effectifs de l'apprentissage : données 2012 / CNEFOP;
Paris : CNEFOP, janvier 2015.-96 p.**

Le Cnefop présente son rapport sur le financement et les effectifs de l'apprentissage (données 2012). Quatre régions (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire) concentrent à elles seules 42,8 % des effectifs d'apprentis. Près d'un apprenti sur cinq est formé dans la région Ile-de-France. En 2012, Nord-Pas de Calais, Midi-Pyrénées, la Corse, le Limousin et Languedoc-Roussillon connaissent une croissance de leurs effectifs comprise entre 2,1 % et 3,4 %. Les formations de niveaux V et IV regroupent près de 70% des apprentis. Cependant, cette part qui était encore de 80 % en 2007, s'étiole du fait de l'augmentation des niveaux supérieurs (+50 % entre 2007 et 2012) alors que les effectifs des niveaux V et IV baissent (-10 % sur la même période). Ce recul est en partie dû à l'impact sur l'apprentissage de la rénovation de la voie professionnelle (Bac pro en 3 ans). L'insertion professionnelle des apprentis est meilleure que pour leurs homologues diplômés sous statut scolaire : 65 % des apprentis sortis en juin 2012 sont en emploi sept mois après.
<http://www.cnefop.gouv.fr/rapports-et-avis/rapports/rapport-apprentissage-2015.html>

Réforme de la formation professionnelle : ce qui change pour l'apprentissage

Le décret visant à soutenir l'embauche d'apprentis de moins de 18 ans dans les TPE est publié au Journal officiel / Olivier Dhers

Paris, le 01/07/2015, Dépêche AEF n°503482

Recruter un apprenti mineur ne coûte plus rien aux entreprises de moins de 11 salariés pour toutes les embauches réalisées depuis le 1er juin 2015. Annoncée le 20 avril par le président de la République, la mesure fait l'objet d'un [décret publié au Journal officiel du 30 juin](#). Lors de la première année du contrat, les employeurs percevront une aide versée trimestriellement par l'ASP (Agence de services et de paiement) dont le montant annuel est de 4 400 euros. Ce nouveau dispositif de soutien est cumulable avec les aides déjà existantes : prime à l'embauche de 1 000 euros dans les TPE, aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire dans les entreprises de moins de 250 salariés, crédit d'impôt apprentissage et CICE. Au final, le recrutement d'un apprenti mineur permettra à l'entreprise d'être financièrement gagnante la première année, une mesure que ne soutiennent pas les syndicats.

[Y:\ACTUALITES PAR THEMES\Apprentissage et alternance\Apprentissage\2015\AEF 2015-07-01-Le décret visant à soutenir l'embauche d'apprentis-publié au JO.docx](#)

Dialogue social : la période d'essai d'un apprenti s'appréciera uniquement sur le temps passé en entreprise (amendement) / Alexandra Turpin

Paris, le 22/06/2015, Dépêche AEF n°502796

Un amendement gouvernemental au projet de loi dialogue social prévoit de modifier les conditions de la période d'essai pour les apprentis. Il est proposé que cette période "tout en restant de deux mois, s'apprécie sur la durée passée effectivement dans l'entreprise, et non pas sur le temps passé en formation", indique l'objet de l'amendement. Actuellement, les deux mois d'essai débutent à la signature du contrat et recourent à la fois des périodes d'enseignement et de travail. Cette mesure avait été annoncée par le Premier ministre, Manuel Valls, lors de la présentation du plan de soutien à l'emploi dans les TPE-PME. Les sénateurs entament l'examen en séance publique du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi, lundi 22 juin 2015, à 16 heures.

[Y:\ACTUALITES PAR THEMES\Apprentissage et alternance\Apprentissage\2015\AEF 2015-06-22-Dialogue social-Période d'essai apprentis-amendement au projet de loi.docx](#)

Dialogue social : un amendement gouvernemental assouplit les critères d'accès à l'aide au recrutement d'apprenti / Alexandra Turpin

Paris, le 26/05/2015, Dépêche AEF, n°501002

Le gouvernement a déposé le 22 mai 2015 deux amendements sur l'apprentissage dans le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi. Le premier assouplit les conditions d'accès à l'aide au recrutement d'apprenti pour les TPE-PME. Cet amendement fait suite aux annonces du gouvernement, le 12 mai 2015. Le second propose "de dématérialiser intégralement la chaîne de traitement des contrats d'apprentissage afin de donner aux employeurs un signal de modernisation et de simplification des processus". L'examen du texte a commencé en séance publique à l'Assemblée nationale, mardi 26 mai 2015.

Réforme de l'apprentissage : premier point d'étape, un an après la promulgation de la loi du 5 mars 2014 / Florianne Finet

Paris, le 18/03/2015, Dépêche AEF, n°497354

Révision des critères d'éligibilité à la part barème de la taxe d'apprentissage, nouvelle aide au recrutement d'apprentis, fléchage d'une part de la taxe directement aux régions, réduction du nombre d'Octa (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage)... Autant de mesures prises en 2014 par le gouvernement à travers plusieurs textes législatifs et réglementaires pour réformer le système de formation en apprentissage. Avec des objectifs très divers : relancer l'apprentissage, renforcer l'accompagnement en amont et en aval des apprentis ou encore simplifier le système de financement. Six mois après les assises de l'apprentissage et un an après la publication de la loi du 5 mars 2014, quel premier bilan peut-on faire de cette réforme ?

Le développement de l'apprentissage passe par une révision de son cadre juridique (Inspections générales) / Florianne Finet

Paris, le 13/03/2014 Dépêche AEF, n°477126

Les freins au développement de l'apprentissage, au-delà des questions financières, tiennent à la fois à un déficit d'image, à une méfiance entre jeunes et employeurs ou encore à de nombreux obstacles juridiques, affirment les inspecteurs généraux (Igas, IGA, Igaenr, Igen), dans un rapport daté de février 2014 rendu public mercredi 12 mars. Ils préconisent notamment d'augmenter l'offre de contrats en coordonnant les actions de prospection des entreprises et en facilitant la signature de contrats dans le secteur public. Autres recommandations : transférer le contrôle financier des CFA aux régions et fixer la rémunération des jeunes en fonction de leur niveau et non de leur âge. Le volet apprentissage de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle doit permettre, selon le gouvernement, d'affecter davantage de taxe d'apprentissage aux CFA.

- **Plus d'infos sur : Les freins non financiers au développement de l'apprentissage : Rapport IGA, IGAS, IGEN, IGAENR, février 2014, 136 p.**

<http://www.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-l-IGA/Rapports-recents-classes-par-date-de-mise-en-ligne/Les-freins-non-financiers-au-developpement-de-l-apprentissage>

Apprentissage : le bilan des textes réglementaires pris en application de la loi du 5 mars 2014 / Florianne Finet

Paris, le 23/03/2015, Dépêche AEF, n°496651

Quatre décrets et un arrêté relatifs au volet apprentissage de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale, ont été publiés depuis la promulgation de la loi. Ils concernent notamment les modalités de répartition par les Octa des fonds non affectés par les entreprises (dits fonds libres), la délégation de la collecte pour les OPCA, la répartition de la part "barème" de la taxe d'apprentissage ou encore les catégories d'établissements éligibles. Deux arrêtés relatifs aux modalités de calcul du coût de formation des apprentis et aux règles de frais de collecte et de gestion des Octa pour 2015 ne sont en revanche pas encore parus.

Les conséquences du plan de mobilisation national pour l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi :

Gérard Mestrallet, PDG d'Engie (ex-GDF Suez) est nommé "ambassadeur de l'apprentissage" par François Rebsamen / Florianne Finet

Paris, le 15/06/2015, Dépêche AEF n°502326

Gérard Mestrallet, président de la Fondation Agir contre l'exclusion et PDG d'Engie (ex-GDF Suez), vient d'être nommé "ambassadeur de l'apprentissage" par François Rebsamen, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, indique la fondation Face le 12 juin 2015. "Il aura pour mission de promouvoir l'alternance en mobilisant les grandes entreprises, en animant les ambassadeurs régionaux de l'apprentissage [des dirigeants d'entreprises] en valorisant les meilleures pratiques." Cette annonce avait été faite par le ministre le 29 avril 2015 lors de la création de la fondation interentreprises "innovations pour les apprentissages" placée sous l'égide de Face.

<Y:\ACTUALITES PAR THEMES\Apprentissage et alternance\Apprentissage\2015\AEF 2015-06-15-Gérard Mestrallet-nommé ambassadeur de l'apprentissage.docx>

Investissements d'avenir : 119 projets sélectionnés au total pour le programme "formation par alternance" / Florianne Finet

Paris, le 21/07/2015, Dépêche AEF n°504545

L'appel à projets "alternance" du PIA (programme d'investissements d'avenir), doté de 450 millions d'euros, va permettre de financer au total 119 projets de modernisation de CFA ou de création d'une offre d'hébergement pour les apprentis. 7 000 logements et 20 000 places dans des établissements de formation en alternance devraient être ainsi créés à terme.

Voici un des projets sélectionnés dans le cadre de ce programme, sur la région Nord – Pas-de-Calais :

• **CFAI Valenciennes** (Nord) (1 million d'euros) : les travaux de modernisation permettront "la mise en œuvre des méthodes pédagogiques et techniques innovantes". Le CFA de l'industrie prévoit d'accueillir à horizon 2018 environ 80 alternants supplémentaires.

<Y:\ACTUALITES PAR THEMES\Apprentissage et alternance\Alternance\2015\AEF 2015-07-21-Investissements d'avenir-appels à projets-formations par alternance.docx>

**L'artisanat invite le gouvernement à lancer trois chantiers pour l'apprentissage / Benjamin d'Algerre, Centre Inffo
Le quotidien de la formation, 4 juin 2015, n° 2391,**

Le 3 juin, l'Assemblée permanente des Chambres de métiers de l'artisanat (APCMA) tenait son assemblée générale annuelle à l'issue de laquelle Carole Delga, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire est venue signer avec Alain Griset – réélu à la présidence de l'instance – la convention d'objectifs et de performances réaffirmant le périmètre d'action des Chambres pour 2015-2017. L'occasion aussi, pour le réseau consulaire, de faire connaître ses desideratas en matière d'apprentissage.

<Y:\ACTUALITES PAR THEMES\Apprentissage et alternance\Apprentissage\2015\LQF 2015-06-04-APCMA chantiers pour l'apprentissage.docx>

**Mobilisation pour développer l'apprentissage public / ARFTLV
Atout Compétences, la lettre hebdomadaire d'information de l'ARFTLV - 22 mai 2015**

Les employeurs de la fonction publique d'Etat sont mobilisés pour atteindre les objectifs fixés pour l'accueil d'apprentis (4 000 dès septembre 2015). Les ministères et leurs établissements publics bénéficieront d'un appui financier pour couvrir la totalité des coûts de rémunération et de formation des apprentis engagés en 2015 et de la moitié de ces coûts pour 2016.

Le Premier ministre demande aux préfets de région et aux recteurs d'assurer, au sein de comités de pilotage régionaux, la coordination de la mise en œuvre du plan de développement de l'apprentissage dans la fonction publique d'Etat, en particulier pour recueillir les offres de contrats. Un point mensuel de l'avancement du plan dans chaque région sera effectué auprès des ministères concernés.

<Circulaire n° 5788-SG du 12 mai 2015>

**Plan pour l'apprentissage : le gouvernement assouplit les conditions d'accès à l'aide au recrutement pour les TPE-PME / Florianne Finet
Paris, le 13/05/2015, Dépêche AEF, n°500417**

L'obligation pour les TPE-PME qui embauchent un apprenti supplémentaire pour la rentrée prochaine d'être couvertes par un accord de branche sur l'alternance pour bénéficier de l'aide au recrutement (1 000 euros) va disparaître, d'après le "plan de mobilisation pour la rentrée 2015 sur l'apprentissage" présenté par le gouvernement mardi 12 mai 2015, lors d'une réunion à Matignon avec les régions et les partenaires sociaux. Créée par la loi de finances initiale pour 2015, cette aide avait été versée sans condition pour l'année 2014-2015. Le plan prévoit aussi que la prime de 4 400 euros aux TPE qui recrutent un apprenti mineur s'appliquera aux contrats conclus à compter du 1er juin 2015. Elle devrait coûter 352 millions d'euros par an à l'État. Pôle emploi sera aussi mobilisé pour démarcher les entreprises assujetties à la CSA.

**Relance de l'apprentissage : la DGEFP dresse un bilan d'étape des mesures annoncées lors des assises / Florianne Finet
Paris, le 13/04/2015, Dépêche AEF, n°498782**

Aide au recrutement d'un apprenti dans les PME, embauches d'apprentis dans la fonction publique d'État, ouverture de sections dans les lycées, développement des contrôles en cours de formation... Autant de chantiers lancés par le gouvernement à la suite des assises de l'apprentissage du 19 septembre 2014, dont la DGEFP dresse un premier bilan. L'objectif est d'atteindre les 500 000 apprentis en 2017 contre environ 400 000 actuellement. Parmi les mesures restant à prendre, figurent l'harmonisation des méthodes de calcul du coût d'un apprenti et l'évolution des critères de rémunération des apprentis.

- **Plus d'infos sur : Conclusions de la journée de mobilisation pour l'apprentissage du 19 septembre 2014 : Septembre 2014 :**

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse.42/breves.2137/conclusions-de-la-journee-de.18032.html>

**Investissements d'avenir : une centaine de projets ont bénéficié du programme "alternance" pour 393 millions d'euros / Florianne Finet
Paris, le 17/03/2015, Dépêche AEF, n°497295**

99 projets sont retenus mi-mars 2015 dans le cadre de l'appel à projets "alternance" du programme d'investissements d'avenir pour un montant de 393 millions d'euros, d'après le rapport d'activité 2014 du commissariat général à l'investissement. 21 projets visent à moderniser - ou à créer - des structures accueillant des alternants, 28 autres ont pour but de développer une offre d'hébergement à proximité des centres de formation, et 50 projets cumulent ces deux dimensions ("pôles de référence"). Lancé fin 2010, cet appel à projets a été clôturé le 31 décembre 2014. À cette date, 57 millions d'euros n'avaient pas encore été engagés, mais 30 dossiers qui ont été déposés dans les derniers jours de décembre, sont encore en cours d'instruction, précise à l'AEF le CGI. Les derniers projets sélectionnés devraient être connus d'ici le mois de mai au plus tard.

- **Plus d'infos sur : Rapport d'activité 2014 du Commissariat Général à l'Investissement, chargé de la gestion du programme d'investissements d'avenir : 48p.**

<http://www.gouvernement.fr/rapport-d-activite-2014>

**Manuel Valls annonce la mise en place d'un accompagnement "réussite apprentissage" pour 10 000 décrocheurs en difficulté / Alexandra Turpin
Paris, le 09/03/2015, Dépêche AEF, n°496753**

Le Premier ministre annonce la mise en place "dès 2015", d'un "dispositif 'réussite apprentissage' au profit de 10 000 jeunes décrocheurs en difficultés d'insertion". Manuel Valls présente une série de mesures pour l'égalité et la citoyenneté, à l'issue du comité interministériel sur la citoyenneté et l'égalité, vendredi 6 mars 2015. Les apprentis bénéficiaires de ce dispositif "seront accompagnés avant l'entrée en apprentissage et lors des premières semaines du contrat pour prévenir la rupture de leur contrat". Les propositions du gouvernement concernent aussi la création d'un dispositif "Formation deuxième chance" confié à l'Afpa. Il souhaite aussi faire connaître Erasmus + auprès des apprentis, notamment via l'intervention des CFA. Enfin, une agence de la langue française contribuerait à des "solutions nouvelles" contre l'illettrisme.

**Fonction publique : l'apprentissage peut contribuer à favoriser la mixité sociale dans les recrutements (Manuel Valls) / Florianne Finet
Paris, le 22/05/2015, Dépêche AEF, n°500906**

"Le gouvernement étudie avec intérêt" les propositions du conseiller d'État Jacky Richard sur la diversification des modalités de recrutement dans la fonction publique "dans la perspective de créer dans les prochains mois une nouvelle voie d'accès à la fonction publique, ouverte aux jeunes sur critères sociaux ou de qualification", indique Matignon dans un communiqué publié le 20 mai 2015, sans plus de précision. Jacky Richard a remis ce même jour à Manuel Valls un rapport sur le développement de l'apprentissage dans le secteur public. Pour les syndicats, l'apprentissage doit être considéré comme une voie de formation et non comme une voie de recrutement pour les fonctionnaires. La plupart se disent toutefois ouverts à une prise en compte de l'expérience acquise par ces jeunes dans les épreuves des concours.

Fonction publique : 12 propositions pour sortir l'apprentissage de la marginalité

Localtis, le vendredi 22 mai 2015

Le gouvernement veut développer l'apprentissage, y compris dans la fonction publique. Un rapport très attendu, remis le 20 mai au Premier ministre, fournit 12 pistes pour y parvenir. Il recommande notamment d'ouvrir aux apprentis les recrutements sans concours au bas de la catégorie C.

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250268953879&cid=1250268951315#>

**Fonction publique : Jacky Richard préconise de prendre en compte l'expérience des apprentis dans les recrutements / Florianne Finet
Paris, le 20/05/2015, Dépêche AEF, n°500754**

Introduire dans la loi un critère fondé sur l'expérience professionnelle acquise lors d'un contrat d'apprentissage dans le secteur public dans les procédures de recrutements des agents de catégorie C de la fonction publique. C'est l'une des propositions du conseiller d'État Jacky Richard dans son rapport sur le développement et la pérennisation de l'apprentissage dans la fonction publique, remis mercredi 20 mai 2015 au Premier ministre. Le gouvernement souhaite atteindre les 4 000 apprentis dans la fonction publique de l'État à la rentrée 2015 et un total de 10 000 en 2016. Certaines mesures pourraient être reprises par le ministère de la Fonction publique qui souhaite diversifier les voies d'accès à la fonction publique. Jacky Richard, ancien DGAFF, suggère aussi de mieux valoriser financièrement les maîtres d'apprentissage.

Comment ouvrir la fonction publique à l'apprentissage et ce de façon "durable" ? Comment tirer parti de cette opération de développement de l'apprentissage pour assurer "une forme de diversité aux recrutements souvent très académiques et homogènes dans ce secteur" ? Ce sont deux des questions auxquelles tente de répondre le rapport du conseiller d'État et ancien directeur général de l'administration et de la fonction publique (2001-2005) Jacky Richard, daté d'avril 2015 et rendu public le 20 mai 2015.

- **Plus d'infos sur : Développer et pérenniser l'apprentissage dans la fonction publique : rapport au premier ministre Jacky Richard, conseiller d'état, avril 2015, 76 p.**
<http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/liseuse/4256/master/index.htm>

**Nouvelles instructions pour développer l'apprentissage public : ARFTLV
Atout Compétences, la lettre hebdomadaire d'information de l'ARFTLV - 17
avril 2015**

Les employeurs publics devront à terme développer une véritable culture de l'alternance, et à cette fin construire des partenariats étroits avec les établissements de formation par l'apprentissage et l'ensemble des acteurs emploi-formation, notamment les Régions et le SPE.

Pour aider les employeurs publics dans l'accomplissement des tâches résultant de l'accueil d'un apprenti, une mise à jour de la circulaire relative à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial est effectuée (celle du 16 novembre 1993 est abrogée).

A noter des précisions sur l'enregistrement des contrats, sur les conditions de travail et de rupture des contrats. Figurent parmi les annexes, un guide méthodologique sur les grandes étapes du contrat d'apprentissage, les caractéristiques par niveau de formation et des conseils au maître d'apprentissage.

Le texte rappelle que les services accomplis par l'apprenti au titre de son contrat ne peuvent être assimilés à des services effectifs dans la fonction publique, par exemple dans le cadre des procédures de recrutement.

"La durée d'expérience professionnelle acquise ne peut pas non plus être retenue à l'appui de la validation des acquis de l'expérience en vue de la délivrance d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou technologique ou d'un titre professionnel. En revanche, cette période de formation pourra être mise en avant dans le cadre des épreuves de recrutement (ex : à l'orale d'admission des concours externes)".

[Circulaire du 8 avril 2015](#) et la [fiche technique actualisée de l'ARFTLV](#)

**Promotion de l'apprentissage : un statut pour le maître d'apprentissage /
Benjamin d'Alguerre , Centre Inffo**

L'info formation, n° 875, du 1^{er} au 14 avril 2015,

Le ministère du travail relance en avril sa campagne de promotion de l'apprentissage. La mobilisation de tous les acteurs est essentielle pour promouvoir un dispositif qui marque le pas. Parallèlement, les travaux sur le statut de l'apprenti et du maître d'apprentissage se poursuivent.

**Apprentis et maîtres d'apprentissage toujours à la recherche d'un statut /
Benjamin d'Alguerre, Centre Inffo**

Le quotidien de la formation, n°2340, du 17 mars 2015,

Une certification pour les maîtres d'apprentissage. Un véritable statut pour les apprentis. Deux objectifs qui font partie intégrante du plan de relance de l'apprentissage présenté par François

Hollande le 19 septembre 2014. Son ministre du Travail, François Rebsamen, les a rappelés, le 12 mars à l'occasion du lancement de la semaine de l'artisanat. L'intention est là, mais le plus gros reste à faire.

La Politique Régionale en faveur de l'apprentissage :

Nord-Pas-de-Calais : la région et les directeurs de CFA affichent leur "volontarisme" face au reflux de l'apprentissage / Sylvain Marcelli Lille, le 28/05/2015, Dépêche AEF, n°500913

La région Nord-Pas-de-Calais veut donner un nouvel élan à l'apprentissage en mobilisant les CFA. "Le nombre d'apprentis a reculé de 3 % l'an dernier", regrette Christophe Pilch, vice-président (PS). "La baisse a été moins importante que dans d'autres régions et nous espérons inverser la tendance à la rentrée", ajoute-t-il. La collectivité territoriale a lancé depuis le début d'année une concertation qui a débouché sur des "rencontres régionales" jeudi 21 mai 2015. "Nous travaillons sur des sujets très concrets comme la formation des maîtres d'apprentissage, la prévention du décrochage ou l'adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre de formation", souligne Denis Jorel, président de l'Ardir Nord-Pas-de-Calais (association régionale des directeurs de CFA).

Dossier : Apprentissage : Les régions prennent le pouvoir / Anne-Cécile Geoffroy, Valérie Grasset-Morel, Manuel Jardinaud Liaisons sociales magazine, n° 158, janvier 2015

La réforme donne aux régions la haute main sur les fonds alloués à l'apprentissage. Un pari difficile avec des budgets resserrés. Surtout quand l'objectif affiché est de former un demi-million d'apprentis à l'horizon 2014. Les CFA entre attentisme et grosse inquiétude s'interrogent sur les mutations en cours. Salariés avant tout, les apprentis, en majorité mineurs, sont mis à rude épreuve, et tentés de décrocher. Pour limiter la casse, les CFA doivent les épauler.

Guide de l'apprentissage 2014-2015 / Région Nord-Pas-de-Calais, le 26 mars 2015

Vous trouverez dans cette nouvelle édition toutes les informations sur l'apprentissage : l'offre de formation par domaine professionnel, les aides à l'apprenti ou à l'employeur, les sites de formation en apprentissage par CFA, toutes les adresses et lieux de formation.

- A télécharger sur : http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_142576/documents/guide-de-l-apprentissage-2014-2015

Apprentissage : la région Nord-Pas-de-Calais accorde des aides supplémentaires aux employeurs privés et publics / Sylvain Marcelli Lille, le 18/07/2014, Dépêche AEF, n°484195

Le conseil régional Nord-Pas-de-Calais va verser une prime à l'apprentissage d'un montant de 1 000 euros aux employeurs privés et publics de moins de 21 salariés. La collectivité va ainsi au-delà du cadre national qui limite cette aide aux entreprises de moins de 11 salariés. De plus, elle prévoit de verser un bonus de 500 euros par an pour l'embauche d'un apprenti de plus de 18 ans préparant un diplôme de niveau IV (Bac) ou V (CAP). "Nous voulons investir tous les moyens possibles pour développer le nombre de contrats d'apprentissage dans la région alors que la campagne de recrutement démarre timidement cette année", indique à l'AEF Christophe Pilch, vice-président (PS) en charge de ce dossier. La région compte actuellement 23 000 apprentis, alors que le contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État en 2011 fixe un objectif de 42 000 apprentis pour 2015.

L'Europe s'engage pour le développement de l'apprentissage :

Erasmus Pro” : l’Institut Jacques Delors plaide pour un million d’apprentis en Europe d’ici 2020” / Célia Coste, Centre Inffo

L’actualité de la formation, 19 mai 2015

Utiliser la mobilité européenne pour lutter contre le chômage des jeunes dans l’Union. Telle est l’ambition portée par les membres du groupe de travail de l’Institut Jacques Delors sur l’emploi et la jeunesse.

L’objectif : permettre à un million de jeunes Européens d’acquérir d’ici 2020 une qualification professionnelle dans un autre pays européen. “L’ambition du programme Erasmus Pro doit être forte pour créer un effet mobilisateur auprès des jeunes et des entreprises et avoir un impact sur la réduction du chômage des jeunes en Europe.”

Nord-Pas-de-Calais : l’Europe va dépenser 109 millions d’euros d’ici 2017 pour la formation et l’emploi des jeunes (IEJ) / Sylvain Marcelli

Lille, le 08/12/2014, Dépêche AEF, n°491496

Le Nord-Pas-de-Calais, marqué par un taux de chômage de 36,2 % chez les 15-24 ans, est la région la mieux dotée de France dans le cadre de l’IEJ (initiative pour l’emploi des jeunes) : l’État et la région coordonnent un budget de 109 millions d’euros. Ils viennent de publier un appel à projets commun qui s’adresse aux opérateurs de la formation et de l’emploi : missions locales, CFA, lycées, universités, organismes de formation, CCAS, chambres consulaires, associations... Les collectivités locales peuvent aussi y répondre. Près de 70 projets ont déjà été déposés, qui concernent potentiellement 22 000 jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation). Les actions pourront se dérouler de 2015 à 2017.

L’apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes / Errefom

Espace INFO, 29/05/2015, n°448

En France, le recours à l’apprentissage est en chute libre depuis plusieurs années : baisse de 8 % en 2013 et à nouveau de 3,2 % en 2014. Il s’agit pourtant d’un levier incontournable pour favoriser un accès durable à l’emploi, comme le montre l’exemple de l’Allemagne où seuls 8 % des jeunes sont au chômage et 16 % en apprentissage, contre respectivement 25 % et 5 % en France.

[L’étude de l’Institut Montaigne](#) réalise une véritable "radioscopie" comparée des systèmes allemand et français.

L’auteur de l’étude, Bertrand MARTINOT (économiste, conseiller social à la Présidence de la République de 2007 à 2008 puis délégué général à l’emploi et à la formation professionnelle jusqu’en 2012) démontre que dans notre pays, l’obsession du diplôme, l’hétérogénéité des parcours et la complexité des circuits relèguent, de fait, l’apprentissage au fond de la classe des filières de formation. Tout le contraire du système allemand qui a su en faire une voie d’excellence. L’Allemagne présente un cadre législatif, juridique et financier plus clair et plus stable qui valorise réellement cette formation et encourage le recrutement d’apprentis.

L’étude apporte des propositions pour conduire davantage de jeunes vers l’apprentissage, revaloriser cette voie et augmenter la capacité des entreprises à les accueillir et à les former dans les meilleures conditions.

Les Contributions et la mobilisation des partenaires sociaux via le CREFOP

Plan de mobilisation pour l’apprentissage : réactions contrastées des partenaires sociaux / Florianne Finet

Paris, le 13/05/2015, Dépêche AEF, n°500461

La mise en place d’une prime de 4 400 euros pour les TPE qui embauchent un apprenti mineur risque de créer des "effets d’aubaine", s’inquiète Catherine Perret, secrétaire nationale de la CGT, qui dénonce la "politique d’arrosage des employeurs par le gouvernement", après la présentation du plan gouvernemental de mobilisation pour l’apprentissage le 12 mai 2015. Plus prudente, la CFDT souhaite attendre l’année prochaine pour faire un bilan du dispositif. Pour l’UPA, les mesures annoncées vont "dans le bon sens", mais il faudrait encore "simplifier le dispositif" en allongeant par exemple la période d’essai du contrat d’apprentissage. Pierre Gattaz, président du Medef, se dit, lui, "déçu" par ces mesures et demande à nouveau une réforme structurelle de l’apprentissage.

Le plan de mobilisation pour l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi est lancé / Benjamin d'Alguerre, Centre Inffo

Le quotidien de la formation, 13 mai 2015

Cinq mesures pour le développement de l'apprentissage, deux en faveur de la formation des demandeurs d'emploi. Tels sont les grands axes du plan de mobilisation pour l'emploi annoncé le 12 mai au soir sur le perron de Matignon, à l'issue de la rencontre qui réunissait les ministres du Travail, de la Fonction publique et de l'Éducation nationale, les partenaires sociaux et les présidents de conseils régionaux en présence de Manuel Valls. Avec comme objectif de rendre ces dispositifs effectifs dès la rentrée 2015.

<http://www.centre-inffo.fr/a-la-une-6/actualites-2015/le-plan-de-mobilisation-pour-l-apprentissage-et-la-formation-des-demandeurs-d-emploi.html>

État, régions et partenaires sociaux lancent un plan de mobilisation pour l'apprentissage et la formation des chômeurs / Olivier Dhers

Paris, le 12/05/2015, Dépêche AEF, n°500377

Réunis à l'initiative de Manuel Valls, plusieurs ministres (Travail, Éducation nationale, Fonction publique), les représentants des régions et des partenaires sociaux, ont arrêté un "plan de mobilisation" afin de soutenir le développement de l'apprentissage et de favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle, notamment via le CPF, le 12 mai 2015. Pas d'annonces, mais en compilant plusieurs mesures et en coordonnant davantage les interventions de chacun, le gouvernement espère enrayer la diminution des entrées en apprentissage et préparer la rentrée de septembre prochain. L'exécutif s'engage à garantir la stabilité des aides accordées aux employeurs d'apprentis. Il est en outre prévu de former 60 000 chômeurs supplémentaires en 2015 (+15 % par rapport à 2014) grâce aux 160 M€ prévus par le FPSPP et qui seront confiés à Pôle emploi et aux régions.

François Rebsamen souhaite étendre la nouvelle prime d'activité aux apprentis /

Localtis, le vendredi 6 mars 2015

A l'occasion des 15es rencontres sénatoriales de l'apprentissage, le 4 mars 2015, le ministre du Travail a annoncé son souhait que les apprentis puissent profiter de la nouvelle prime d'activité, issue de la fusion entre le RSA activité et la prime pour l'emploi.

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250268547393>

La Conférence des grandes écoles liste les mesures à prendre pour atteindre 500 000 apprentis en 2017 / Sarah Piovezan

Paris, le 29/12/2014, Dépêche AEF, n°492727

"Les voies d'accès par l'apprentissage représentent aujourd'hui 10 % des étudiants inscrits dans les grandes écoles. Elles ont triplé leurs effectifs en une décennie et sont toujours en croissance soutenue, en dépit des incertitudes qui pèsent sur l'avenir de l'apprentissage dans le supérieur", écrit Philippe Jamet, président de la CGE, dans le dernier numéro de la lettre d'information de la Conférence, consacrée à l'apprentissage, dont elle veut faire "une cause de premier plan en 2015". Xavier Cornu, vice-président entreprises de la CGE, liste quant à lui les raisons pour lesquelles "l'objectif de 500 000 apprentis en 2017 sera difficile à atteindre", rappelant qu'en 2013, l'effectif des apprentis a chuté de 8 % au niveau national. Il propose la création d'un ministère de la Formation professionnelle "à part entière", "qui ait autorité sur toutes les voies professionnelles".

Relance de l'apprentissage :

Comment relancer l'apprentissage / Benjamin d'Alguerre, Centre Inffo

L'inffo formation, n° 877 du 1er au 14 mai 2015

Entre un nombre de contrats toujours en baisse, des Régions aux budgets réduits et des employeurs réticents, le développement de l'apprentissage demeure compliqué. Faut-il se décourager ? Surtout pas : les campagnes de sensibilisation se multiplient, pour réussir la rentrée 2015.

L'Igas propose d'investir le champ statistique pour améliorer l'information sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage / Nicolas Deguerry, Centre Inffo

Le quotidien de la formation, n°2376 du 11 mai 2015

Dans l'hypothèse d'une future saisine relative aux données statistiques formation et apprentissage, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a souhaité produire une note de préfiguration relative à la mission "Amélioration des informations disponibles sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage". Elle était présentée mercredi 5 mai 2015 lors du bureau du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (Cnefop).

Autres contributions :

Le développement de l'apprentissage dans la Fonction publique passe par le dialogue social, le financement et la modification des conditions d'accès au secteur (Jacques Bahry) / Knock Billy, Centre Inffo

Le quotidien de la formation, n° 2385, du 27 mai 2015

La volonté de l'État et de ses partenaires de développer l'apprentissage dans la fonction publique ne pourra se concrétiser qu'à trois conditions : le dialogue social, le financement et la modification des conditions d'accès au secteur (avec ou sans concours). « La Fonction publique est très peu ouverte à l'apprentissage. Moins de 12 000 apprentis sont accueillis dans les trois fonctions. C'est vraiment peu par rapport au secteur public (voir notre article). L'État a fait de l'apprentissage une priorité. Ce qui est une bonne chose. Mais il doit ouvrir davantage les trois fonctions publiques à cette voie d'accès à la formation », indique Jacques Bahry, actuellement directeur des relations institutionnelles des quatre grandes écoles françaises du réseau Laureat International Universities.

Le président du Sénat Gérard Larcher plaide pour une fusion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation / Cédric Morin, Centre Inffo

Le quotidien de la formation, n° 2382, 21 mai 2015

« Nos dispositifs en alternance ont besoin de clarification et de simplification. Je ne suis pas hostile à une fusion des contrats de professionnalisation et d'apprentissage en un seul et même contrat », a expliqué Gérard Larcher, le président du Sénat, à l'occasion du Grand Rendez-vous organisé le 20 mai dernier par l'Ajis, l'Association des journalistes de l'information sociale. « Quand nous avons fixé l'objectif de 500 000 apprentis, il y avait de la croissance et donc une situation favorable à la croissance de l'apprentissage. L'apprentissage fonctionne très bien en Autriche, pourquoi ce n'est pas le cas à Paris, qui est à une heure d'avion ? ».

L'ancien Premier ministre François Fillon propose de « systématiser l'alternance dans les formations » / David Garcia, Centre Inffo

Le quotidien de la formation, n° 2382 du 21 mai 2015

Gouvernement, opposition, Régions, organisations patronales et syndicales, experts, l'apprentissage est sur toutes les lèvres. Mardi 20 mai, un ancien Premier ministre, François Fillon, a livré des propositions visant à rendre plus efficace l'alternance en France.

L'Etat invité à se convertir vraiment à l'apprentissage / Leïla de Comarmond.

Les Echos, 21 mai 2015

Un rapport remis à Manuel Valls préconise de faciliter l'intégration durable des apprentis dans la fonction publique.

En juillet 2014, lors de la dernière conférence sociale, François Hollande avait fixé pour mission aux services de l'Etat de recruter 10.000 apprentis d'ici à septembre 2016 contre moins d'un millier par an aujourd'hui. Dès septembre prochain, ils devront franchir une première marche, avec un total de 4.000 recrutements (de 19 dans les services du Premier ministre à 2.175 dans l'Education).

http://www.lesechos.fr/journal20150521/lec1_france/02180363170-letat-invite-a-se-convertir-vraiment-a-lapprentissage-1121209.php

François Fillon : « Il faut arrêter la gabegie des contrats aidés pour tout redéployer sur l'apprentissage » / Gabriel Nedelec, Derek Perrotte

Les Echos, 20 mai 2015

François Fillon dévoile aux « Echos » les propositions pour relancer l'emploi des jeunes qu'il présente ce mercredi.

http://www.lesechos.fr/journal20150520/lec1_france/02177139397-francois-fillon-il-faut-arreter-la-gabegie-des-contrats-aides-pour-tout-redeployer-sur-lapprentissage-1120960.php

Réforme de l'apprentissage : "extrêmement inquiet", le Medef commande un audit sur 18 CFA / Florianne Finet

Paris, le 14/04/2015, Dépêche AEF, n°498880

"Nous sommes extrêmement inquiets de la situation actuelle de l'apprentissage. Il y a urgence à réformer le système", déclare Pierre Gattaz, président du Medef, lors d'une conférence de presse organisée mardi 14 avril 2015, à propos de la baisse continue des embauches depuis 2013. Il demande au gouvernement de mettre en place un "binôme" composé d'un député et d'un chef d'entreprise qui serait chargé d'élaborer des propositions pour relancer l'apprentissage. Par ailleurs, le Medef a demandé au cabinet de conseil KPMG de mener un audit sur les budgets prévisionnels de 18 CFA et 6 établissements d'enseignement supérieur. L'objectif est d'évaluer les effets de la réforme de la taxe d'apprentissage sur les ressources de ces établissements.

Apprentissage : l'Anaf propose de financer les programmes qualité des régions par les primes aux employeurs / Florianne Finet

Paris, le 16/04/2015, Dépêche AEF, n°499018

Les fonds dédiés au financement de la prime d'apprentissage et de l'aide au recrutement d'un apprenti devraient être "redistribué [s]" aux CFA et aux régions pour financer des programmes en faveur de la qualité de l'apprentissage et de la démarche proactive qui vise à anticiper les besoins des entreprises, estime l'Anaf (Association nationale des apprentis de France), le 14 avril 2015. Cette mesure permettrait de favoriser la réussite scolaire des jeunes. L'Anaf propose aussi de former systématiquement les accompagnateurs dans les CFA (formateurs, chargés de relation entreprise, développeurs) à cette approche proactive pour augmenter les contrats d'apprentissage signés et lutter contre les ruptures. C'est l'une des dix propositions publiées par l'Anaf mardi 14 avril 2015 pour développer l'apprentissage et réduire le nombre de ruptures précoces de contrat.

- **Programme et propositions de l'Association Nationales des Apprentis de France pour l'apprentissage (2015 à 2020) : 2015, 7 p.**

<http://www.francealternance.fr/wp-content/uploads/2015/04/Programme-et-Propositions-de-Association-Nationales-des-Apprentis-de-France.pdf>

Un rapport parlementaire recommande de "promouvoir l'apprentissage" en "relançant le dialogue social" /

AEF, Paris, le 16/03/2015, Dépêche n°497184, Par Alexandra Turpin

"Les bons résultats de l'Allemagne et de l'Autriche en matière d'apprentissage nous invitent à promouvoir et valoriser ce type de formation", indique un rapport d'information déposé par la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale, le 4 mars 2015. Il recommande de relancer le dialogue social sur ce sujet et de mettre en place des passerelles entre les cursus généralistes et l'apprentissage. L'auteur du rapport, le député (PS, Français établis hors de France) Philip Cordery, conseille de mettre en place un "coaching personnalisé" pour les décrocheurs. Il se prononce en faveur de la création d'un "filet de sécurité" pour les jeunes de moins de 25 ans, qui serait assorti d'obligations, notamment de formation. L'Union européenne est, elle, invitée à promouvoir la mobilité des apprentis.

- **Plus d'infos sur : Rapport d'information de la commission des affaires sur l'emploi des jeunes en Europe : Philip CORDERY : mars 2015, 117 p.**

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/europe/rap-info/i2620.pdf>

L'apprentissage ne peut pas être réduit à un dispositif axé sur l'insertion à court terme (Fnadir) / Florianne Finet

Paris, le 09/01/2015, Dépêche AEF, n°493236

Les propositions des économistes Pierre Cahuc et Marc Ferracci sur l'apprentissage visent à "réduire l'apprentissage" à un dispositif "aux seules mains des entreprises, dans une vision à court terme" de l'insertion professionnelle, déplore la Fnadir, la fédération des directeurs de CFA, le 9 janvier 2015. Dans une note publiée récemment par le CAE (1), les deux économistes préconisent de réduire la part des matières générales dans les formations en apprentissage et de retirer le pouvoir de certification au ministère de l'Éducation nationale. Par ailleurs, Geneviève Fioraso, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur, dit être "totalement en désaccord" avec la proposition du CAE de cibler les aides aux entreprises vers les moins qualifiés. L'apprentissage dans le supérieur répond aux besoins des entreprises, avance-t-elle.

Les chercheurs Pierre Cahuc et Marc Ferracci appellent à la création d'une instance nationale unique chargée de la gouvernance de l'apprentissage / Benjamin d'Alguerre, Centre Inffo

Le quotidien de la formation, 9 juin 2015, n°2394

Les chercheurs Marc Ferracci et Pierre Cahuc ont de la suite dans les idées. Six mois après la publication de leur rapport L'apprentissage au service de l'emploi qui appelait à une remise à plat du système français, les deux économistes défendaient à nouveau, hier lundi 8 juin à l'occasion du colloque annuel de la Chaire de sécurisation des parcours de Sciences-Po, l'idée de repenser à zéro la gouvernance de l'apprentissage, ses financements et d'unifier les différents types de contrats existants.

[Y:\ACTUALITES PAR THEMES\Apprentissage et alternance\Apprentissage\2015\LQF 2015-06-09-Pierre Cahuc-Marc Ferracci proposent-cr  ation instance nationale apprentissage.docx](#)

Apprentissage : la place des entreprises et de l'  ducation nationale questionn  e lors de la journ  e de la Fnadir / Christophe Marty

Paris, le 08/06/2015, D  p  che AEF n  501855

Renforcer la place de l'entreprise et de l'exp  rience professionnelle dans l'apprentissage mais aussi l'accompagnement des TPE et des artisans par les r  seaux consulaires ont   t   deux des pistes   voqu  es lors de la journ  e nationale d'information et d'  changes de la Fnadir (F  d  ration nationale des associations r  gionales des directeurs de CFA) pour relancer ce dispositif qui peine    recruter des jeunes depuis 2012. Cette 11     dition a eu lieu le 4 juin 2015    Paris sur le th  me "Regards crois  s sur l'apprentissage :   cole de l'entreprise ?   cole de la R  publique ?" Si de nombreuses interventions ont   t   ax  es sur la place de l'entreprise, plusieurs directeurs de CFA ont aussi soulign   leur attachement    la double tutelle Travail-  ducation nationale. La volont   et la comp  tence des entreprises en mati  re de GPEC ont aussi   t   questionn  es par les participants.

[Y:\ACTUALITES PAR THEMES\Apprentissage et alternance\Apprentissage\2015\AEF 2015-06-08-Apprentissage-r  le de l'entreprise et de l'  cole-journ  e FNADIR.docx](#)

Relance de l'apprentissage : la DGEFP dresse un bilan d'étape des mesures annoncées lors des assises

AEF, Paris, le 13/04/2015, Dépêche n°498782, Par [Florianne Finet](#)

Aide au recrutement d'un apprenti dans les PME, embauches d'apprentis dans la fonction publique d'État, ouverture de sections dans les lycées, développement des contrôles en cours de formation... Autant de chantiers lancés par le gouvernement à la suite des assises de l'apprentissage du 19 septembre 2014, dont la DGEFP dresse un [premier bilan](#). L'objectif est d'atteindre les 500 000 apprentis en 2017 contre environ 400 000 actuellement. Parmi les mesures restant à prendre, figurent l'harmonisation des méthodes de calcul du coût d'un apprenti et l'évolution des critères de rémunération des apprentis.

La DGEFP (délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) a présenté le 31 mars 2015 au bureau du Cnefop une note sur l'avancée des chantiers visant à augmenter les embauches en apprentissage annoncés lors de la conférence sociale de juillet 2014 et des assises de l'apprentissage de septembre 2014. La feuille de route sociale du gouvernement pour 2014-2015 prévoyait en effet la mise en place d'un plan de relance de l'apprentissage, "en s'appuyant sur la loi du 5 mars 2014" sur la formation professionnelle.

Le gouvernement souhaite enrayer la baisse des entrées en apprentissage constatée en 2013 (-8 %) et qui s'est poursuivie en 2014 (-3,2 %) .

Voici une synthèse des mesures envisagées ou déjà mises en place dans le cadre de ce plan de relance :

• Créer une nouvelle aide au recrutement pour les employeurs

L'article 63 de la loi de finances initiale pour 2015 crée une "aide au recrutement" de 1 000 euros par apprenti supplémentaire réservée aux entreprises de moins de 250 salariés. À partir de juin 2015, les entreprises devront être couvertes par un accord de branche comportant des engagements chiffrés de développement de l'alternance pour bénéficier de cette aide.

Fin mars, seules six branches avaient conclu un accord de ce type : industries chimiques, industries de carrières et matériaux de construction, transport urbain de voyageurs, sociétés d'assurance, bureaux d'études techniques, restauration rapide

Interrogée par l'AEF sur ce sujet, Emmanuelle Wargon déclare que la DGEFP verra avec les partenaires sociaux comment "mobiliser les branches" dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée. "Il n'est pas trop tard car elles n'ont pas forcément négocié des accords avec un an d'avance." Par ailleurs, "il est trop tôt pour dire si nous allons revoir les conditions d'attribution de l'aide financière aux PME pour l'année 2015-2016", affirme-t-elle.

• Développer l'apprentissage dans la fonction publique de l'État

Un rapport des inspections attendu pour mai

Trois inspections générales (affaires sociales, éducation nationale, enseignement supérieur) devront rendre dans les prochaines semaines un rapport sur les bonnes pratiques professionnelles développées par des CFA en matière de lutte contre les ruptures de contrat d'apprentissage.

Une circulaire DGEFP/DGAFF sur les conditions de rémunération, de durée du contrat et sur les conditions de rupture est "en cours de rédaction" pour aider les administrations à embaucher des apprentis. Le gouvernement souhaite atteindre les 4 000 apprentis dans la fonction publique d'État en septembre 2015 (puis 10 000 à la rentrée 2016).

En outre, la DGAFF, en lien avec le ministère du Travail, va mener ce mois-ci une campagne de sensibilisation des RH à la question de l'apprentissage. 20 millions d'euros sont déjà prévus dans le budget 2015 pour financer l'embauche de ces jeunes. L'administration de l'État "apparaît comme largement déficitaire dans l'effort à mener" pour relancer l'apprentissage, souligne le document.

• Ouvrir de nouvelles sections d'apprentissage dans les lycées

Le ministère de l'Éducation nationale a mis en place "un ensemble d'actions spécifiques" pour atteindre les 60 000 apprentis à l'horizon 2017, contre 40 000 actuellement, selon la DGAFF : séminaires nationaux à destination des cadres académiques (novembre 2014 et avril 2015), formations sur la pédagogie de l'alternance pour les enseignants en section d'apprentissage – des modules sont en préparation pour les inspecteurs et les proviseurs, "développement du volet apprentissage dans le dialogue de gestion entre les académies et la centrale".

Un module de formation à destination des professeurs principaux de troisième et des conseillers d'orientation psychologues devait être mis en ligne fin mars afin de favoriser l'orientation des élèves vers l'apprentissage. Huit académies proposent déjà des places en CFA "à titre expérimental" via l'outil Affelnet et cette pratique devrait être généralisée lors de la "prochaine campagne d'affectation".

• Faciliter les contrôles en cours de formation

Un arrêté simplifiant la procédure d'habilitation des CFA pour pratiquer le contrôle en cours de formation, "parfois jugée trop lourde", sera examiné par le Conseil supérieur de l'éducation le 13 mai et applicable à la rentrée 2015.

• Faciliter l'enregistrement des contrats d'apprentissage

La DGEFP souhaite simplifier la procédure d'enregistrement des contrats réalisé par les chambres consulaires ou les Direccte "pour le second semestre 2016" (contrôles automatisés, interface avec le système de gestion des exonérations).

• Assouplir les règles encadrant les travaux dangereux effectués par des mineurs

Les décrets, qui ont été vivement critiqués par les syndicats lors de leur présentation devant le COCT et le Cnefop en février, entreront en vigueur le 2 mai 2015. La demande de dérogation

déposée par les employeurs auprès de l'inspection du travail sera remplacée par une simple déclaration.

De plus, les apprentis mineurs pourront effectuer des travaux en hauteur si les mineurs ont été formés et s'ils disposent d'équipements de protection individuelle.

• Initiative européenne pour la jeunesse

La DGEFP propose de mettre en place des "appels à projets plus ciblés sur l'aide personnelle aux apprentis" sur la base d'un "recensement des aides régionales" existantes (transport, hébergement, restauration, aide aux premiers équipements). Ces projets seront financés par les fonds IEJ (Initiative européenne pour la jeunesse) qui visent à aider les jeunes les plus en difficulté à s'insérer. "Assez peu de projets sont remontés des territoires notamment en lien avec l'apprentissage" lors du lancement de l'appel à projets IEJ en mai 2014, relève la DGEFP.

PLUSIEURS DOSSIERS EN ATTENTE

10 000

C'est le nombre de jeunes décrocheurs que le gouvernement souhaite accompagner en amont et lors des premières semaines de leur contrat d'apprentissage.

Ce nouveau dispositif baptisé "réussite apprentissage" est issu du comité interministériel "égalité-citoyenneté" du 6 mars 2015.

Parmi les sujets encore en suspens, figure l'harmonisation des méthodes de calcul du coût d'apprenti entre établissements et entre régions et l'évolution de la rémunération des apprentis pour la conditionner au niveau de diplôme préparé et non plus à leur âge.

S'agissant de la valorisation de la fonction de maître d'apprentissage en entreprise, la DGEFP relève que "les branches professionnelles sont engagées à des niveaux différents" dans cette démarche. Le recensement des accords de branche existants pourrait "servir de base à une négociation" entre partenaires sociaux. Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Emploi ont par ailleurs "ouvert le sujet" de la création d'une certification spécifique au sein de l'inventaire des certifications.

MEILLEURE REPRÉSENTATION DES APPRENTIS

Par ailleurs, "des réflexions sont en cours" pour améliorer la représentation des apprentis dans les différentes instances des CFA, au-delà du conseil de perfectionnement, indique le ministère du Travail. Au niveau national, une discussion entre l'ARF (Association des régions de France), les partenaires sociaux et l'État sur le sujet devrait se mettre en place "sans plus attendre".

Dépêche n° 498782 © Copyright AEF Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF. Transfert et reproduction strictement interdits.

Réforme de l'apprentissage : premier point d'étape, un an après la promulgation de la loi du 5 mars 2014

AEF, Paris, le 18/03/2015, Dépêche n°497354, Par [Florianne Finet](#)

Révision des critères d'éligibilité à la part barème de la taxe d'apprentissage, nouvelle aide au recrutement d'apprentis, fléchage d'une part de la taxe directement aux régions, réduction du nombre d'Octa (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage)... Autant de mesures prises en 2014 par le gouvernement à travers plusieurs textes législatifs et réglementaires pour réformer le système de formation en apprentissage. Avec des objectifs très divers : relancer l'apprentissage, renforcer l'accompagnement en amont et en aval des apprentis ou encore simplifier le système de financement. Six mois après les assises de l'apprentissage et un an après la publication de la loi du 5 mars 2014, quel premier bilan peut-on faire de cette réforme ?

Émiettee façon puzzle. Voici comment on pourrait résumer de façon un peu schématique la réforme de l'apprentissage lancée par le gouvernement fin 2013, qui s'est finalement retrouvée dans pas moins de cinq textes législatifs en l'espace d'une année (cf. encadré 2). En cause notamment, les mauvais chiffres de l'apprentissage lors du premier semestre 2014, qui ont conduit le gouvernement à prendre plusieurs mesures de soutien aux entreprises (hausse des fonds librement affectables par ces dernières, prime, assouplissement du droit du travail...).

Sommaire

- **Accroître le nombre d'apprentis**
 - la création d'une fraction régionale de la taxe
 - le recentrage de la taxe sur l'apprentissage
 - la nouvelle "aide au recrutement"
 - les travaux dangereux interdits aux mineurs
 - l'apprentissage dans l'Éducation nationale
- **Lutter contre les ruptures** et améliorer leur insertion
- **Simplifier le système de financement**
 - la fusion entre CDA et taxe d'apprentissage
 - la stricte séparation entre quota et barème
 - la réduction du nombre d'Octa

Cette réforme, qui a été précédée par une concertation menée à l'automne 2013 sous l'égide de Michel Sapin, alors ministre de la Formation professionnelle, comprend trois grands axes : soutenir le développement de l'apprentissage, sécuriser le parcours des apprentis et simplifier le système de financement et de collecte de la taxe.

S'il est encore trop tôt pour évaluer l'effet global de ces mesures sur le système d'apprentissage, que ce soit du point de vue des entreprises, des jeunes ou des établissements de formation, il est cependant possible de dresser un premier bilan de leur mise en œuvre à l'occasion du premier anniversaire de la loi sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale.

1. AUGMENTER LE NOMBRE D'APPRENTIS

Après les 800 000 alternants souhaités en 2010 par Laurent Wauquiez, alors secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, le gouvernement n'a pas dérogé à la tradition en se fixant un objectif ambitieux : atteindre les 500 000 apprentis en 2017. Un chiffre symbolique déjà visé par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, lors de l'annonce de son plan quinquennal en 2004.

Dans ce but, 51 % de la taxe d'apprentissage, soit la "**fraction régionale** de la taxe d'apprentissage", ont été fléchés vers les conseils régionaux pour financer les CFA ou mettre en place des actions d'accompagnement des apprentis. Ces collectivités territoriales recevront aussi une partie supplémentaire de la TICPE (146 millions d'euros). Elles devraient au final voir leurs ressources progresser, car la fraction régionale est assise sur la masse salariale des entreprises. Dans l'ancien système, les régions recevaient des fonds de l'État dans le cadre de la péréquation et des COM (contrats d'objectifs et de moyens) État-région aujourd'hui mis en extinction.

Cinq lois en un an pour réformer l'apprentissage

- seconde loi de finances rectificative pour 2013
- loi de finances pour 2014
- loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale (loi Sapin)
- première loi de finances rectificative pour 2014 du 8 août 2014
- loi de finances pour 2015

Autre disposition visant à soutenir les CFA : les conseils régionaux pourront peser davantage dans la procédure d'affectation des fonds de la taxe non fléchés par les entreprises (dits **fonds libres**) entre ces établissements, même si la décision finale reste du ressort des Octa (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) et des entreprises. Les CFA interprofessionnels ou de l'artisanat, qui sont régulièrement confrontés à des difficultés financières car ils perçoivent peu de taxe, devraient en être les principaux bénéficiaires.

De plus, les ressources des CFA pourraient aussi progresser avec l'augmentation de la part "quota" de la taxe d'apprentissage (26 % de la taxe d'apprentissage rénovée, incluant la CDA – contribution au développement de l'apprentissage). Une mesure annoncée lors de la dernière conférence sociale.

MANQUE DE LISIBILITÉ SUR LES BUDGETS

Néanmoins, l'inquiétude demeure chez bon nombre de CFA qui déplorent le manque de lisibilité de leurs perspectives budgétaires pour 2015. Certaines entreprises versaient en effet à ces établissements une partie de leur "barème" dû (parfois via des dons de matériel, comme dans l'industrie), ce qui n'est plus possible désormais. Pour les CFA de l'enseignement supérieur, on peut supposer que cette mesure sera contrebalancée au moins partiellement par la **refonte de la CSA** (contribution supplémentaire à l'apprentissage).

224 millions d'euros

La CSA (contribution supplémentaire à l'apprentissage), qui finance désormais les CFA, a rapporté à l'État environ 224 millions d'euros en 2014.

Cet impôt dû par les entreprises de 250 salariés et plus qui n'atteignent par leur quota d'alternants (4 % sur la masse salariale 2014, 5 % en 2015), sera affecté par ces dernières aux CFA de leur choix et ne transitera plus par le CAS FNDMA.

En outre, le nouveau découpage de la taxe a suscité de vives réactions de la part des réseaux consulaires et du Medef, qui dénoncent une perte de liberté d'affectation pour les entreprises – malgré le fléchage de la CSA. Les CCI avaient avancé le chiffre de 10 000 places d'apprentissage qui pourraient être fermées en raison de cette réforme. Le réseau consulaire et l'organisation patronale craignent également une déperdition des dépenses dédiées à l'apprentissage dans le budget global des régions.

MOINS DE BENEFICIAIRES DE LA TAXE

Ce recentrage de la taxe vers les formations en apprentissage s'est aussi accompagné d'un durcissement des **critères d'accès au barème** pour les organismes qui ne font pas d'apprentissage. Les écoles privées hors contrat avec l'État et les établissements gérés par des SARL ou des SA ne sont plus éligibles à la taxe par exemple. En revanche, la DGEFP a récemment précisé que les écoles supérieures privées gérées par des associations pourront continuer à recevoir de la taxe d'apprentissage (à condition qu'elles ne reversent pas leurs bénéfices). Un resserrement des potentiels bénéficiaires du barème dont les grandes écoles, voire les universités pourraient tirer parti.

Le législateur a toutefois laissé une marge de manœuvre au gouvernement en lui permettant de sélectionner les organismes éligibles de droit au barème en raison de leurs activités pour l'orientation des jeunes ou la découverte des métiers (Onisep, Cofom...). L'arrêté publié mi-février compte 27 noms. "Un bilan de la répartition des fonds issus du barème sera réalisé à la fin de l'année, afin de voir s'il y a eu ou non un saupoudrage des ressources", indique à l'AEF le ministère du Travail.

SIGNAL ENVOYE AUX EMPLOYEURS

Mais pour atteindre les 500 000 apprentis, encore faut-il trouver des entreprises prêtes à embaucher des jeunes. En attendant le redémarrage de l'activité économique, le gouvernement a donc pris plusieurs dispositions pour tenter de convaincre les employeurs.

Les premiers secteurs à avoir signé un accord alternance

- La [métallurgie](#)
- Le [BTP](#)
- La [chimie](#)
- Les [bureaux d'études](#)
- Les [assurances](#)
- La [propreté](#)
- Le textile
- Les [transports](#) urbains de voyageurs

En ce qui concerne les aides versées aux employeurs d'apprentis, le gouvernement est revenu partiellement sur la réforme prévue par le budget 2014, en créant dans le budget 2015 une **"aide au recrutement"** de 1 000 euros pour le premier apprenti ou pour un apprenti supplémentaire. Elle est réservée aux entreprises de moins de 250 salariés. Pour la rentrée 2015, les conditions d'attribution seront durcies avec l'obligation pour les entreprises d'être couvertes par un accord de branche qui prévoit des objectifs chiffrés de développement de l'alternance.

Une forme de contrepartie aux allègements de cotisations sociales prévus par le pacte de responsabilité. Et malgré la dimension relativement consensuelle du sujet entre partenaires sociaux, relativement peu de branches se sont saisies de ce sujet (cf. encadré ci dessus).

MOINS DE CONTRAINTES POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS MINEURS

Face aux critiques du Medef et des chambres de métiers sur la réglementation qui encadre les **travaux dangereux** effectués par les moins de 18 ans, le ministère du Travail s'est aussi engagé à assouplir les procédures existantes. Deux projets de décrets, qui prévoient notamment de remplacer la demande d'autorisation préalable auprès de l'inspection du travail par une simple déclaration, devraient être publiés sous peu. Et ce malgré la forte opposition de l'ensemble des syndicats qui dénoncent une remise en cause des dispositifs de protection des mineurs.

En revanche, deux autres révisions du droit du travail qui figurent dans la feuille de route post-assises de l'apprentissage sont encore en suspens : la modification des critères de rémunération des apprentis afin de l'indexer en priorité sur le niveau de formation et non plus sur l'âge des jeunes et celle des règles encadrant les ruptures de contrat d'apprentissage unilatérales. Deux points considérés comme des obstacles au développement de l'apprentissage par le patronat.

Les inspections générales devraient par ailleurs rendre des propositions en mai sur les moyens de faciliter les démarches administratives des employeurs d'apprentis. Il s'agira notamment d'améliorer l'information et l'accès aux offres de services existantes.

PAS D'INVERSION DE LA COURBE

L'opération séduction du gouvernement sur les entreprises n'a jusqu'à présent pas vraiment porté ses fruits. Les premières estimations de la Dares pour 2014 font état d'une diminution de 3,3 % en moyenne au niveau national par rapport à 2013, malgré la bonne santé de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Fin décembre 2014, on comptait environ 400 000 apprentis dans le secteur public et le secteur privé. Un ralentissement de la baisse donc, mais l'inversion de la courbe n'est pas (encore) au rendez-vous.

À l'occasion des dernières rencontres sénatoriales de l'apprentissage, François Rebsamen a donc lancé un nouvel appel à la mobilisation en direction des entreprises, en vantant les mérites de l'apprentissage : il s'agit d'une "opportunité unique de préparer l'avenir" et de "développer leur compétitivité", a-t-il souligné.

DU NOUVEAU A L'EDUCATION NATIONALE

60 000

C'est le nombre de jeunes inscrits en apprentissage dans les lycées professionnels que le ministère de l'Éducation nationale espère atteindre en 2017. Ils étaient environ 40 000 en 2014.

Par ailleurs, le gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux en termes de développement de l'apprentissage au sein de l'Éducation nationale et dans la fonction publique de l'État. Des instructions ont été transmises aux recteurs d'académie en septembre 2014 pour favoriser l'ouverture de sections d'apprentissage dans les lycées. Reste à savoir comment cela se traduira sur le terrain, alors que la FSU et la CGT Educ'action se disent toujours opposées au développement de cette voie de formation.

Dans la fonction publique de l'État, où l'apprentissage est très peu présent, 4 000 places devraient être ouvertes à la rentrée 2015 et 10 000 au total d'ici à 2017 (1). Pour cela, 20 millions d'euros ont été débloqués dans le budget 2015 et les contrats d'apprentissage ne seront plus décomptés dans le plafond d'emploi budgétaire des administrations.

2. SECURISER LE PARCOURS DES APPRENTIS

Parallèlement à l'objectif quantitatif que s'est fixé le gouvernement, la loi du 5 mars 2014 prévoit plusieurs mesures qualitatives qui visent à limiter les ruptures précoces de contrat et à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Les missions des CFA sont élargies : aide à la recherche d'un employeur pour les candidats à l'apprentissage et en cas de rupture de contrat, accompagnement des jeunes confrontés à des difficultés sociales ou matérielles.

"La loi reste floue sur ce sujet. Les CFA qui le font déjà continueront à le faire, mais il n'est pas sûr que les autres s'y mettent", estime Gille Langlo, président de la Fnadir, qui regrette aussi l'absence de chiffrage de cette mesure.

ENGAGEMENT LIMITE DES BRANCHES SUR LA FORMATION DES TUTEURS

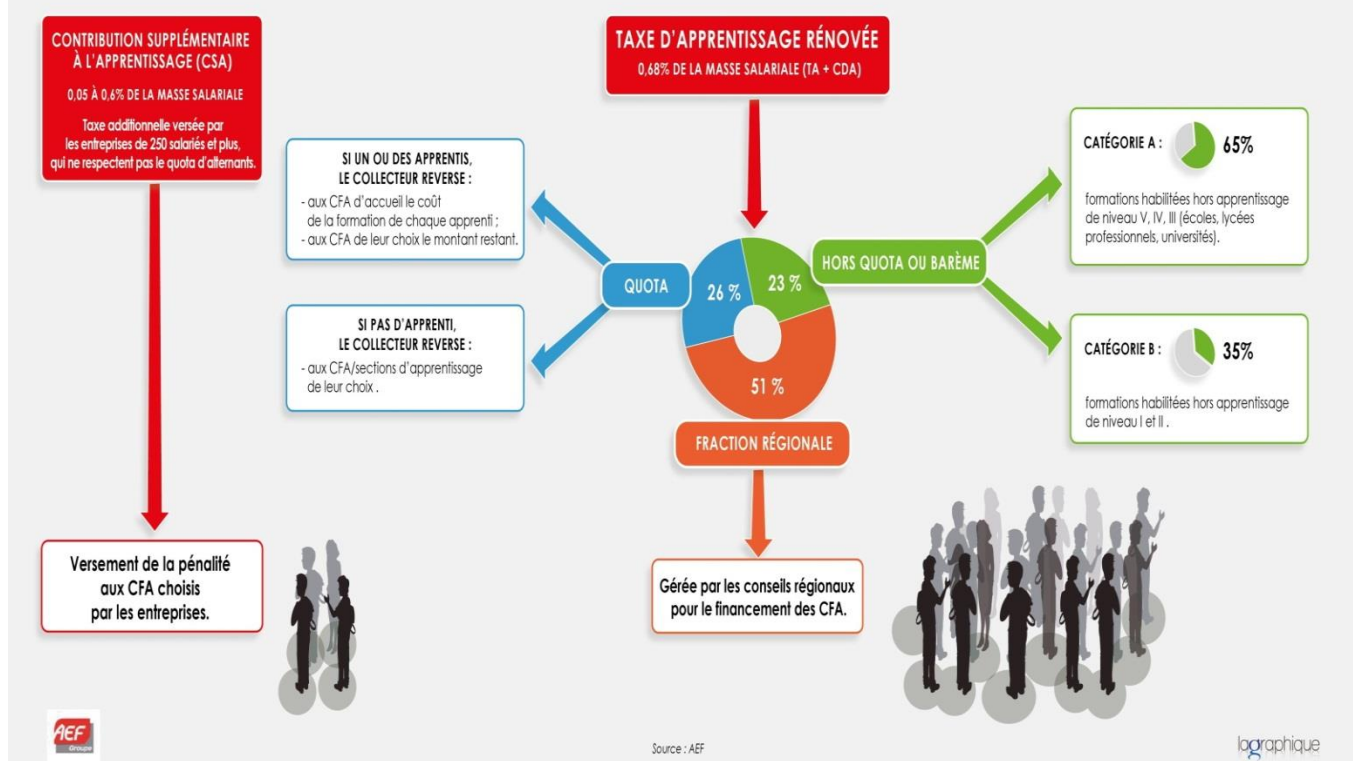
Pour éviter les ruptures de contrat, les branches et les entreprises sont encouragées à mettre en place des formations et des rétributions financières pour les maîtres d'apprentissage. Mais jusqu'à présent, peu d'entre elles se sont montrées prêtes à faire cet effort.

Des initiatives existent au niveau local, généralement soutenues par les conseils régionaux, mais elles ne concernent souvent qu'un nombre limité d'entreprises. La reconnaissance des compétences acquises par ces tuteurs à travers l'inscription au RNCP d'une certification est toujours en suspens.

Autre mesure mise en avant par le gouvernement dans son plan de communication : les jeunes peuvent désormais être embauchés directement en CDI par leur employeur. "Je ne vois pas quelle entreprise pourrait être intéressée par ce dispositif, car cela représente une nouvelle contrainte pour les entreprises. Si l'entreprise souhaite retenir un jeune, elle l'embauchera dès la fin de son contrat", souligne Gilles Langlo, président de la Fnadir.

3. SIMPLIFIER LES CIRCUITS DE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE

LA NOUVELLE RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



Nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage

Pour simplifier la "tuyauterie" financière très complexe de l'apprentissage, la CDA (contribution au développement de l'apprentissage), d'un montant de 0,18 % de la masse salariale, a été fusionnée avec la taxe d'apprentissage (0,50 %), sans que cette dernière, qui ne finance d'ailleurs qu'en partie les formations en apprentissage, soit rebaptisée. Ensuite, les fonds qui étaient versés aux conseils régionaux par différents biais ont été regroupés dans la fraction régionale de la taxe (cf. ci-dessous). Mais celle-ci sera complétée par une nouvelle part de la TICPE pour compenser la hausse du quota.

La séparation stricte entre les fonds destinés à l'apprentissage (quota) et ceux réservés aux autres types de formation (hors quota ou barème) est également censée permettre de clarifier les circuits de financement de l'apprentissage. Un effort de simplification amoindri par la création de différentes catégories de formations ou établissements éligibles au barème (liste préfectorale, arrêté ministériel, inscription de droit dans la loi...). Lequel doit être partagé en deux selon le niveau des formations (35 % pour le niveau I et II, 65 % pour les autres niveaux).

Au final, si la fin des COM (contrats d'objectifs et de moyens) et la création de la fraction régionale de la taxe ont permis de clarifier la répartition des compétences entre État et régions, beaucoup de chemin reste à faire pour rendre compréhensible par le plus grand nombre les mécanismes de financement de l'apprentissage.

UN RESEAU DE COLLECTE MOINS MORCELE

En revanche, en matière de collecte de la taxe, la réforme prévue par la loi du 5 mars devrait permettre d'améliorer nettement la lisibilité du système. À l'horizon 2016, seuls une quarantaine d'organismes seront habilités à collecter la taxe et la CSA (Opcas au niveau national et chambres consulaires au niveau régional), contre près de 150 actuellement.

À l'heure actuelle, peu d'informations sur les rapprochements Octa/Opcas ont été dévoilées. Agefos a annoncé avoir noué un partenariat avec l'Agires, un des principaux organismes collecteurs du supérieur (126 millions d'euros de collecte), (tandis qu'Octalia, une fédération de collecteurs qui regroupe notamment plusieurs Medef territoriaux, sera chargée de collecter pour le compte d'Opcalia.

DÉROGATION POUR LES OPCA INTERPROFESSIONNELS

En outre, les entreprises devront verser à un seul Octa leur taxe d'apprentissage. Cette mesure, qui vise notamment à améliorer la transparence des fonds collectés, prévue par la loi, ne s'appliquera toutefois pas avant 2017 car un décret prévoit une dérogation pour les Opcas interprofessionnels (Agefos PME et Opcalia) pour les versements dus au titre des années 2015 et 2016. Pour le ministère du Travail, il ne s'agit qu'une "prolongation de la période transitoire" afin de permettre à des organismes de s'adapter à cette réforme.

(1) Le conseiller d'État Jacky Richard doit rendre courant avril un rapport à Manuel Valls sur le développement de l'apprentissage dans les trois fonctions publiques.

Dépêche n° 497354 © Copyright AEF Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF. Transfert et reproduction strictement interdits.

Plan de mobilisation pour l'apprentissage : réactions contrastées des partenaires sociaux

AEF, Paris, le 13/05/2015, Dépêche n°500461, Par [Florianne Finet](#)

La mise en place d'une prime de 4 400 euros pour les TPE qui embauchent un apprenti mineur risque de créer des "effets d'aubaine", s'inquiète Catherine Perret, secrétaire nationale de la CGT, qui dénonce la "politique d'arrosage des employeurs par le gouvernement", après la présentation du plan gouvernemental de mobilisation pour l'apprentissage le 12 mai 2015. Plus prudente, la CFDT souhaite attendre l'année prochaine pour faire un bilan du dispositif. Pour l'UPA, les mesures annoncées vont "dans le bon sens", mais il faudrait encore "simplifier le dispositif" en allongeant par exemple la période d'essai du contrat d'apprentissage. Pierre Gattaz, président du Medef, se dit, lui, "déçu" par ces mesures et demande à nouveau une réforme structurelle de l'apprentissage.

François Rebsamen, ministre du Travail, a détaillé le 12 mai 2015 le contenu du [plan de mobilisation en faveur de l'apprentissage](#) pour préparer la rentrée 2015, à l'issue d'une réunion organisée par les services du Premier ministre avec les partenaires sociaux et les conseils régionaux

Parmi les principales mesures, figurent la création d'une prime de 4 400 euros pour les TPE qui recrutent un apprenti mineur, la suppression de l'obligation d'être couvert par un accord de branche sur l'alternance pour bénéficier de l'aide au recrutement pour les TPE-PME ou encore l'accompagnement de 10 000 jeunes de ZUS vers l'apprentissage.

DÉCEPTION DU MEDEF

Le Medef se dit "globalement" déçu par ces annonces et propose la mise en place d'une "task force" pour réfléchir aux réformes à mettre en place pour relancer l'apprentissage. L'organisation patronale demande à nouveau au gouvernement de revoir les dispositifs d'orientation des collégiens et lycéens, pour revaloriser la voie professionnelle et d'accroître la part de la taxe d'apprentissage librement affectable par les entreprises vers les CFA de leur choix.

Pierre Gattaz juge aussi "fondamental" de confier aux branches professionnelles "la co-responsabilité, avec les régions, des cartes des formations" et aux entreprises "la co-responsabilité avec l'Éducation nationale des filières de formation et des diplômes". L'ensemble de ces mesures permettrait de recruter "100 000 apprentis supplémentaires d'ici à cinq ans", selon le président du Medef.

UN PLAN SALUE PAR L'UPA

Pour Jean-Pierre Crouzet, président de l'UPA (union professionnelle artisanale), le plan du gouvernement "va dans le bon sens". "L'État semble avoir pris conscience du coût que représente l'accueil d'un jeune pour l'entreprise", se réjouit-il. Toutefois, ce plan est "encore

insuffisant". Il demande une simplification de la nature du contrat d'apprentissage et un allongement de la période d'essai à six mois, comme en Allemagne.

Un système d'aide aux entreprises complexe

Les entreprises qui recrutent des apprentis bénéficient actuellement de diverses aides versées par l'État, auxquelles peuvent s'ajouter des aides régionales :

- l'exonération des cotisations sociales des employeurs (hors accident du travail et maladie professionnelle) ;
- le crédit d'impôt sur les sociétés (1 600 euros) lors de la première année du cycle de formation et si le jeune prépare un diplôme bac + 2 ou inférieur ;
- la prime d'apprentissage (1 000 euros par an) pour les entreprises de moins de 11 salariés ;
- l'aide au recrutement (1 000 euros) pour les entreprises de moins de 250 salariés qui recrutent un apprenti supplémentaire.

François Asselin, président de la CGPME, juge de son côté essentiel d'avoir "enfin un environnement juridique et financier stable pour que les entreprises n'hésitent plus à embaucher des apprentis". "Nous souhaitons également que les entreprises qui accueillent un apprenti pour la première fois soient accompagnées, par les chambres consulaires par exemple".

AUCUNE CONTREPARTIE (CGT)

À l'inverse, la CGT se dit opposée à la création d'une nouvelle aide financière pour les TPE qui emploient des apprentis. "Parler de gratuité de l'apprenti donne une très mauvaise image de l'apprentissage. Cela consiste à considérer les apprentis comme de la main-d'œuvre pas chère, alors qu'il s'agit de jeunes inscrits dans un cursus de formation initiale", déplore Catherine Perret, membre de la commission exécutive de la CGT en charge de la formation. De plus, "cette prime n'est accompagnée d'aucune contrepartie pour les entreprises, ce qui risque de créer des effets d'aubaine auprès de ceux qui auraient de toute façon recruté un mineur".

Philippe Martinez, secrétaire général de CGT, pointe également le "problème de déqualification des jeunes diplômés par des employeurs qui mettent des jeunes diplômés sur des postes nécessitant une qualification moins importante que celle dont ils disposent".

ASSOUPLISSEMENT DES CRITERES D'ACCES A L'AIDE AU RECRUTEMENT

Interrogée sur la disparition de l'obligation pour les TPE et PME d'être couvertes par un accord de branche pour bénéficier de l'aide de 1 000 euros pour le recrutement d'un apprenti en 2015-2016, comme souhaité par l'[ARF](#), Catherine Perret qualifie cette mesure de "recul" et de "très mauvais signal" pour l'apprentissage. "C'est contradictoire avec le discours du gouvernement qui promeut les mérites du dialogue social dans les branches."

La CFDT regrette que les partenaires sociaux n'aient pas été informés de cette décision du gouvernement lors de la réunion et demande que ces derniers soient associés à une concertation sur le sujet.

APPEL A LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES

Pour la CFE-CGC, "il n'y aura pas de développement de l'apprentissage si les entreprises ne jouent pas le jeu". "Les objectifs en matière d'apprentissage doivent être clairement inscrits dans les contreparties du pacte de responsabilité", demande Carole Couvert. Une position partagée par René Souchon, président (PS) du conseil régional d'Auvergne, pour qui "les entreprises doivent maintenant assumer leurs responsabilités".

"Cette nouvelle aide va renforcer nos exigences vis-à-vis des entreprises pour discuter d'un vrai statut pour les apprentis", estime Yvan Ricordeau, secrétaire national de la CFDT en charge de la formation initiale et continue.

RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS

En revanche, la CGT et la CFDT se félicitent de l'ouverture prochaine d'une concertation sur le statut des apprentis, et notamment leur rémunération. "Les apprentis les plus âgés ne sont pas assez payés", résume Catherine Perret, tout en reconnaissant la complexité du dossier. Le niveau du diplôme préparé devrait être pris en compte "en plus des critères d'âge de l'apprenti et d'année de formation", estime Carole Couvert, présidente de la CFE-CGC, qui qualifie cette réunion quadripartite de "premier pas à confirmer".

Il faudra également aborder "la question des maîtres d'apprentissage et de leur reconnaissance" qui peut notamment passer par une certification, selon Stéphane Lardy, secrétaire confédéral de Force ouvrière chargé de l'emploi et de la formation professionnelle.

PLUS D'EQUITE GRACE A LA BOURSE DE L'APPRENTISSAGE

Autres points de satisfaction pour la CFDT : la création d'une bourse de l'apprentissage, qui permettra d'apporter "plus d'équité entre les jeunes" en termes d'accès aux offres d'emploi, et le dispositif d'accompagnement vers l'apprentissage des jeunes résidant en ZUS.

Dépêche n° 500461 © Copyright AEF Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF. Transfert et reproduction strictement interdits.

Apprentissage : la région Nord-Pas-de-Calais accorde des aides supplémentaires aux employeurs privés et publics

AEF, Lille, le 18/07/2014 12:02:00 Dépêche n°484195 Par **Sylvain Marcelli**

Le conseil régional Nord-Pas-de-Calais va verser une prime à l'apprentissage d'un montant de 1 000 euros aux employeurs privés et publics de moins de 21 salariés. La collectivité va ainsi au-delà du cadre national qui limite cette aide aux entreprises de moins de 11 salariés. De plus, elle prévoit de verser un bonus de 500 euros par an pour l'embauche d'un apprenti de plus de 18 ans préparant un diplôme de niveau IV (Bac) ou V (CAP). "Nous voulons investir tous les moyens possibles pour développer le nombre de contrats d'apprentissage dans la région alors que la campagne de recrutement démarre timidement cette année", indique à l'AEF Christophe Pilch, vice-président (PS) en charge de ce dossier. La région compte actuellement 23 000 apprentis, alors que le **contrat d'objectifs et de moyens** signé avec l'État en 2011 fixe un objectif de 42 000 apprentis pour 2015.

Les employeurs publics et privés du Nord-Pas-de-Calais bénéficient de deux nouvelles aides lorsqu'ils recrutent des apprentis : une prime de 1 000 euros (à condition de compter moins de 21 salariés dans leur effectif) et un bonus de 500 euros si le contrat d'apprentissage concerne un jeune de plus de 18 ans préparant un diplôme de niveau IV ou V. Le conseil régional a voté ces mesures le 23 juin 2014 mais a décidé de les appliquer de manière rétroactive au 1er janvier 2014. L'assiduité de l'apprenti en CFA conditionne le versement de ces aides.

"Nous envoyons un signal très clair aux entreprises en prenant ces mesures", indique le 27 juin à l'AEF Christophe Pilch, vice-président (PS) en charge de cette politique au conseil régional.

"Même si une enquête récente de l'Igas montre que la prime versée aux employeurs n'est pas déterminante pour susciter l'embauche d'apprentis, nous avons voulu répondre à l'inquiétude des chefs d'entreprise face à la baisse des moyens au niveau national".

SEPT ENTREPRISES SUR DIX CONCERNÉES

La loi de finances 2014, publiée au JO du 30 décembre 2013, a supprimé l'indemnité compensatrice forfaitaire, dont les régions assument le versement depuis 2002, pour la remplacer par une "prime à l'apprentissage" d'un montant minimum de 1 000 euros pour les employeurs de moins de 11 salariés. L'État verse aux régions le montant correspondant mais il leur laisse la possibilité d'aller plus loin, en puisant dans leurs fonds propres. En élargissant la cible aux entreprises de moins de 21 salariés, le Nord-Pas-de-Calais se donne les moyens de toucher 69 % des entreprises de son territoire (soit 10 % de plus).

Des ambassadeurs de l'apprentissage

Le conseil régional nomme des "ambassadeurs de l'apprentissage" sur ses quatorze plateformes pour l'avenir et l'emploi des jeunes. "Ces chefs d'entreprise ont eux-mêmes des apprentis et répondent aux questions très concrètes qu'un professionnel peut se poser avant de franchir le pas", explique Christophe Pilch. La collectivité territoriale met aussi en place un numéro vert gratuit d'information (0 800 01 59 62).

L'idée de verser une aide supplémentaire aux entreprises qui emploient un jeune de plus de 18 ans, à condition que celui-ci prépare un premier niveau de qualification, est née d'une réflexion menée par la collectivité avec les CFA, les chambres consulaires et des employeurs. "Ces acteurs qui

travaillent au quotidien sur l'apprentissage nous ont rappelé que ce type de profil coûte plus cher à l'entreprise", explique Christophe Pilch.

LOIN DES OBJECTIFS DU COM ÉTAT-RÉGION

Le Nord-Pas-de-Calais compte 23 000 apprentis, formés dans 31 CFA et dans 15 000 entreprises. Ce chiffre est très en dessous de la cible fixée dans le **contrat d'objectifs et de moyens** État-Région 2011-2015 : 42 000. Cependant, la région maintient son effectif, alors que le nombre d'apprentis a baissé de 8 % au niveau national en 2013.

"Cette année, la campagne de recrutement démarre timidement : nous étions habituellement à des niveaux d'engagement supérieurs", constate Christophe Pilch. "Nous espérons, en affichant une politique très volontariste, limiter les dégâts mais ce sera encore une année un peu difficile", relève-t-il, mettant en avant un "contexte économique" défavorable.

Ces difficultés se vérifient à l'échelle nationale. Pour tenter d'inverser la tendance à la décrue des effectifs d'apprentis, le gouvernement a annoncé, à l'issue de la conférence sociale des 7 et 8 juillet derniers, une enveloppe de 200 millions d'euros supplémentaires pour soutenir cette voie de formation. Une nouvelle aide de 1 000 euros sera ainsi financée par l'État et attribuée par les régions aux entreprises de moins de 250 salariés embauchant un premier apprenti.

Dépêche n° 484195 © Copyright AEF Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Transfert et reproduction strictement interdits.

Nord-Pas-de-Calais : la région et les directeurs de CFA affichent leur "volontarisme" face au reflux de l'apprentissage

AEF, Lille, le 28/05/2015, Dépêche n°500913, Par [Sylvain Marcelli](#)



[Fotolia](#)

La région Nord-Pas-de-Calais veut donner un nouvel élan à l'apprentissage en mobilisant les CFA. "Le nombre d'apprentis a reculé de 3 % l'an dernier", regrette Christophe Pilch, vice-président (PS). "La baisse a été moins importante que dans d'autres régions et nous espérons inverser la tendance à la rentrée", ajoute-t-il. La collectivité territoriale a lancé depuis le début d'année une concertation qui a débouché sur des "rencontres régionales" jeudi 21 mai 2015. "Nous travaillons sur des sujets très concrets comme la formation des maîtres d'apprentissage, la prévention du décrochage ou l'adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre de formation", souligne Denis Jorel, président de l'Ardir Nord-Pas-de-Calais (association régionale des directeurs de CFA).

Avec 21 400 apprentis, le Nord-Pas-de-Calais est loin de remplir l'objectif fixé par le contrat d'objectifs et de moyens signé en 2011 avec l'État. À l'époque, la région comptait déjà 21 200 apprentis. Et elle comptait atteindre le seuil de 42 000 apprentis... fin 2015. La crise a ruiné ses espoirs. En 2014, le nombre d'apprentis a baissé de 3 % environ. "C'est une baisse moins importante que dans d'autres régions, nous avons amorti le contexte économique", observe Christophe Pilch, vice-président (PS) en charge de l'apprentissage au conseil régional. "Mais nous espérons que la prochaine rentrée sera meilleure".

Aujourd'hui, la collectivité territoriale réaffirme sa volonté de développer cette voie de formation. "L'apprentissage doit repartir car nous avons le taux de chômage des jeunes le plus élevé de France, avec dans certaines zones un jeune sur deux qui est sans solution", reprend Christophe Pilch. "Nous devons écrire une nouvelle page. Aussi avons-nous décidé d'organiser, sur proposition de l'association régionale des directeurs de CFA, des assises pour mettre sur la table toutes les questions, sur le contexte législatif, sur les besoins des entreprises, sur l'offre de formation." Ces "rencontres régionales de l'apprentissage" ont réuni près de 250 participants jeudi 21 mai 2015.

DEPASSER LE "DIALOGUE DE GESTION" POUR "ELABORER UNE VISION"

En janvier 2015, une première séance de travail collectif a orienté la concertation dans trois grandes directions : "comment mieux répondre à un contexte économique évolutif", "comment garantir les conditions de réussite d'un parcours complet du jeune", "comment faire évoluer les modes de financement" de l'apprentissage.

En attendant la fusion...

Cette concertation régionale sur l'apprentissage ne devrait-elle pas associer la région Picardie ? "Dès la rentrée, nous devons intégrer la Picardie, car ce territoire a ses propres préoccupations", répond Christophe Pilch. De son côté, l'Ardir Nord-Pas-de-Calais se prépare au regroupement des deux régions : elle fusionnera avec l'Ardir picarde en janvier 2016. La nouvelle association reprendra la discussion avec l'équipe sortie des urnes.

La réflexion s'est poursuivie de février à avril 2015 dans 20 groupes de travail associant des techniciens de la région et des membres de l'Ardir. Parmi les questions traitées, les besoins des employeurs, la pertinence de l'offre de formation ou la qualité de l'accompagnement des apprentis.

"Il faut que tout le monde prenne ses responsabilités : tout ne peut pas se décréter d'en haut", estime Denis Jorel, président de l'Ardir Nord-Pas-de-Calais. "C'est bien au niveau des régions qu'il faut s'organiser pour développer l'apprentissage".

"Grâce à ce travail, nous ne sommes plus dans le simple dialogue de gestion avec les CFA mais dans l'élaboration d'une vision", juge Christophe Pilch.

DES MESURES CONCRETES A L'ETUDE

"Les groupes de travail ont déjà débouché sur des décisions concrètes : le conseil régional devrait financer une cinquantaine de postes de développeurs de l'apprentissage dans les CFA, en se basant sur le dispositif Direct Artisanat de la chambre des métiers et de l'artisanat", annonce Christophe Pilch. La moitié de ces développeurs partiront à la rencontre des entreprises pour identifier des offres ; l'autre moitié se concentrera sur la prévention du décrochage, pour garder les apprentis qui ont déjà trouvé un contrat. Cette mesure devrait entrer en application après le vote des élus en juillet.

D'autres mesures sont en discussion. "Nous avons travaillé sur l'adéquation entre les attentes des entreprises et l'offre de formation", explique Denis Jorel. "Une piste consiste à revoir la présentation des dossiers de demande d'ouverture de formations pour pousser à une analyse plus fine des besoins". L'information des familles est un autre sujet de préoccupation. "Nous exprimons l'ambition d'informer 100 % des jeunes au collège sur l'apprentissage", reprend Denis Jorel.

Enfin, des CFA ont présenté, dans le cadre de l'IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes), un projet de "sas préparatoire" à l'apprentissage pour ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi. "Le volontarisme est au rendez-vous", résume Christophe Pilch.

Aider les collectivités : une mesure encore en gestation

Le conseil régional continue à promettre aux collectivités une prise en charge du coût de la formation des apprentis. Cette mesure, esquissée en février, fait encore l'objet de réglages. "Nous avons auditionné des maires qui formulent surtout des demandes sur les métiers des espaces verts et du bâtiment", explique le vice-président. Plus de 700 places sont disponibles dans les CFA pour accueillir ces apprentis.

Le conseil régional travaille sur les critères de prise en charge. "Nous voulons permettre à l'ensemble des communes de participer, mais en nous adaptant en fonction de leur taille", reprend Christophe Pilch. Des engagements seront demandés aux collectivités pour garantir la qualité du contrat : des agglomérations pourraient par exemple mettre en place une équipe de tuteurs capables de suivre des apprentis dans les petites communes.

Dépêche n° 500913 © Copyright AEF Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Transfert et reproduction strictement interdits.

C2RP, Carif-Oref du Nord - Pas-de-Calais, partenaire des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi



Le **C2RP**, Centre Régional de Ressources Pédagogiques et de développement de la qualité de la formation accompagne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques régionales dans le domaine de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Son activité s'articule autour de trois grands axes :

- **L'observation, orientée vers l'aide à la décision des institutions et des Partenaires Sociaux** en s'appuyant sur des outils de diagnostic, de prospective et d'évaluation.
- **L'accompagnement des acteurs des réseaux**, par l'animation, les échanges de pratiques et la professionnalisation.
- **L'information sur les métiers, l'emploi, la formation et les dispositifs** auprès des professionnels de la formation et de l'orientation.

Le C2RP vient en appui aux porteurs du Fonds social européen et aux instances institutionnelles régionales sur les politiques communautaires. Il assure l'animation technique des instances du CREFOP et apporte son expertise sur ses champs de compétence.

C2RP

50 Rue Gustave Delory
Immeuble « Le Vendôme »
59000 Lille
Tél. : 03 20 90 73 00

www.c2rp.fr

Contact :

C2RP

Courriel : contact@c2rp.fr

